RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.G.A.E.J.

Société Civile Immobilière au capital de 851 004 euros

Siège : [redacted]

RCS LA ROCHE SUR YON N° 951 265 594

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 16 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le seize mai

A dix heures

les associés de la Société se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance.

Les associés sont présents, à savoir :

- **Monsieur Guillaume BERLAND**

  Propriétaire en pleine propriété de 159 966 parts sociales, numérotées de 1 000 à 1 002 et 691 042 à 851 004
  Propriétaire de l'usufruit de 690 036 parts sociales numérotées de 1 à 999 et de 2 005 à 691 041

- **Madame Amélie CHANCELIER ép BERLAND**

  Propriétaire en pleine propriété de 3 parts sociales, numérotées de 2 002 à 2 004
  Propriétaire de l'usufruit de 999 parts sociales numérotées de 1 003 à 2 001

- **Madame Adèle BERLAND,**

  Propriétaire de la nue-propriété de 230 345 parts sociales, numérotées 1 à 333, 1 003 à 1 335 et 2 005 à 231 683

- **Monsieur Elie BERLAND**

  Propriétaire de la nue-propriété de 230 345 parts sociales, numérotées 334 à 666, 1 336 à 1 668 et de 231 684 à 461 362

- **Monsieur Jules BERLAND représenté par M. et Mme Guillaume et Amélie BERLAND**

  Propriétaire de la nue-propriété de 230 345 parts sociales, numérotées 667 à 999, 1 669 à 2 001 et de 461 363 à 691 041

M. Guillaume BERLAND préside l'assemblée et constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise, soit l'unanimité.

L'Assemblée s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Agrément de l'entrée d'Adèle, Elie et Jules BERLAND dans la société**
- **Mise à jour corrélative des statuts**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

1ère RESOLUTION : Agrément des nouveaux associés

Par acte authentique en date du 24 juin 2024, reçu par Maître Eric SICLON, notaire à MAILLEZAIS (Vendée), M. Guillaume BERLAND a donné :

- à Mme Adèle BERLAND la nue-propriété de 229 679 parts sociales numérotées 1 à 333 et 2 005 à 231 683
- à M. Elie BERLAND Propriétaire de la nue-propriété de 229 679 parts sociales, numérotées 334 à 666 et de 231 684 à 461 362
- à M. Jules BERLAND e la nue-propriété de 229 679 parts sociales numérotées 667 à 999, et de 461 363 à 691 041

Par acte authentique en date du 24 juin 2024, reçu par Maître Eric SICLON, notaire à MAILLEZAIS (Vendée), Mme Amélie BERLAND a donné :

- à Mme Adèle BERLAND la nue-propriété de 333 parts sociales numérotées 1 003 à 1 335
- à M. Elie BERLAND la nue-propriété de 333 parts sociales numérotées 1 336 à 1 668
- à M. Jules BERLAND la nue-propriété de 333 parts sociales numérotées 1 669 à 2 001

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2eme RESOLUTION : Mise à jour corrélative des statuts

Comme conséquence de la résolution adoptée précédemment, l'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts. Les articles 6 et 8 seront désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 – Suivi du Capital

1 - Lors de la constitution, il a été apporté une somme en numéraire de DEUX MILLE QUATRE EUROS (2 004 €) entièrement libérée et attribuée de la manière suivante :

Identité	Sommes en lettres	Sommes en chiffres
Monsieur Guillaume BERLAND	MILLE DEUX EUROS	1 002 €
Madame Amélie CHANCELIER, épouse BERLAND	MILLE DEUX EUROS	1 002 €
Total	DEUX MILLE QUATRE EUROS	2 004 €

2. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de HUIT CENT QUARANTE NEUF MILLE EUROS (849 000 €), par création de HUIT CENT QUARANTE NEUF MILLE (849 000) parts sociales nouvelles, numérotées de 2 005 à 851 004 inclus, attribuées à Monsieur Guillaume BERLAND, en contrepartie de l'apport de cent cinquante (150) parts sociales de société, d'une valeur vénale de de CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE euros (5 660 €) chacune.

3. Par acte authentique en date du 24 juin 2024, reçu par Maître Eric SICLON, notaire à MAILLEZAIS (Vendée),

M. Guillaume BERLAND a donné :

- à Mme Adèle BERLAND la nue-propriété de 230 012 parts sociales numérotées 1 à 333 et 2 005 à 231 683
- à M. Elie BERLAND Propriétaire de la nue-propriété de 230 012 parts sociales, numérotées 334 à 666 et de 231 684 à 461 362
- à M. Jules BERLAND e la nue-propriété de 230 012 parts sociales numérotées 667 à 999, et de 461 363 à 691 041

Mme Amélie BERLAND a donné :

- à Mme Adèle BERLAND la nue-propriété de 333 parts sociales numérotées 1 003 à 1 335

- à M. Elie BERLAND la nue-propriété de 333 parts sociales numérotées 1 336 à 1 668
- à M. Jules BERLAND la nue-propriété de 333 parts sociales numérotées 1 669 à 2 001

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

En conséquence de ce qui précède, et en rémunération des apports effectués par les associés, il est attribué à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs :

Identité	Pleine propriété		Nue-Propriété		Usufruit	
	Nbre	N°	Nbre	N°	Nbre	N°
Guillaume BERLAND	159 966	1 000 à 1 002 691 042 à 851 004	/	/	690 036	1 à 999 2 005 à 691 041
Amélie BERLAND	3	2 002 à 2 004	/	/	999	1 003 à 2 001
Adèle BERELAND	/	/	230 345	1 à 333 1 003 à 1335 2 005 à 231 683	/	/
Elie BERLAND	/	/	230 345	334 à 666 1 336 à 1 668 231 684 à 461 362	/	/
Jules BERLAND	/	/	230 345	667 à 999 1 669 à 2 001 461 363 à 691 041	/	/
TOTAL	159 969		691 035		691 035	
	851 004					

Le nombre total de parts sociales composant le capital social est de 851 004 parts, au moment de la signature des présents statuts.

Il ne sera délivré aucun titre représentant les parts sociales. Les droits de chaque associé résulteront seulement des présents statuts et des actes ultérieurs modifiant le capital ou constatant les cessions régulièrement consenties.

Les parts sociales sont inscrites sur le registre des associés tenu au siège de la Société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents

3ème RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Les associés

M. Guillaume BERLAND



Mme Amélie BERLAND



Mme Adèle BERLAND



M. Elie BERLAND



M. Jules BERLAND

Représenté par M. et Mme Guillaume BERLAND

